

LE CISSS DE LA CÔTE-NORD SOULIGNE LA JOURNÉE MONDIALE SANS TABAC

Baie-Comeau, le 30 mai 2017 – Dans le cadre de la Journée mondiale sans tabac, qui se tient le 31 mai, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord profite de l'occasion pour souligner les risques du tabagisme sur la santé et rappelle les nouvelles règles visant à augmenter les environnements sans fumée.

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a apporté plusieurs modifications à la Loi concernant la lutte contre le tabagisme afin de favoriser les environnements sans fumée, prévenir l'initiation de l'usage du tabac chez les jeunes, protéger la population des dangers de l'exposition à la fumée de tabac et favoriser l'abandon du tabac.

Il est notamment interdit de fumer :

- À proximité d'un lieu public, dans un rayon de 9 mètres de toute porte, prise d'air ou fenêtre qui s'ouvre.
- Dans les véhicules automobiles lorsqu'il y a des personnes de moins de 16 ans.
- Dans les aires de jeux extérieures pour enfants (pataugeoires, jeux d'eau, etc.).
- Sur les terrains sportifs, les terrains des camps de vacances et les terrains de jeux.
- Sur tous les terrains de CPE, garderies, établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire (y compris les centres de formation générale aux adultes et les centres de formation professionnelle).
- Dans les aires communes des immeubles d'habitation comportant de 2 à 5 logements.
- Sur les terrasses commerciales, incluant les restaurants et les bars.

Les personnes ou les commerçants qui ne respectent pas les modalités de la loi sont passibles d'amendes pouvant aller de quelques centaines de dollars à quelques milliers de dollars. Pour tout renseignement ou pour déposer une plainte en lien avec la loi, veuillez contacter le ministère de la Santé et des Services sociaux, du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 16 h 30 (fermé sur l'heure du dîner) au numéro sans frais 1 877 416-8222. De l'information est aussi disponible sur le site Web du Ministère : <http://sante.gouv.qc.ca/pogrammes-et-mesures-daide/loi-concernant-la-lutte-contre-le-tabac/>.

Soutien pour arrêter de fumer

Les personnes qui désirent un soutien gratuit pour arrêter de fumer peuvent contacter le Centre d'abandon du tabagisme le plus près de chez eux (voir coordonnées en annexe). Elles peuvent aussi contacter la *Ligne J'arrête* au 1 877 527-7383 ou utiliser les applications mobiles *SMAT* ou *Je te laisse*.

- 30 -

Source : Pascal Paradis
Conseiller en communication
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
418 589-9845, poste 2268

Centres d'abandon du tabagisme de la Côte-Nord

Sacré-Cœur : 418 236-4637, poste 262001

Forestville : 418 587-2212, poste 212262

Les Escoumins : 418 233-2931, poste 232231

Baie-Comeau : 418 296-2572, poste 315202

Port-Cartier : 418 766-2572, poste 3302

Sept-Îles : 418 962-9761, poste 4161

Minganie : 418 538-2212, poste 263

Fermont : 418 287-5461, poste 226

Basse-Côte-Nord : 418 461-2144, poste 611417